



PRÉFÈTE DE L'AUDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2020

Rapport d'activité des services de l'État dans l'Aude



Sommaire

p. 03

ÉDITO DE SOPHIE ÉLIZÉON

Préfète de l'Aude

p. 04

LES AGENTS DE L'ÉTAT AU SERVICE DES AUDOISES & AUDOIS

p. 05

LE BAROMÈTRE DES RÉSULTATS DE L'ACTION PUBLIQUE DANS L'AUDE

p. 06

ASSURER VOTRE SÉCURITÉ

1. Nous battre pour la République
2. Agir pour la sécurité de tous au quotidien
3. Lutter contre les violences faites aux femmes

p. 12

GÉRER LA CRISE SANITAIRE : TENIR ENSEMBLE

1. Gérer la crise sanitaire

p. 15

RELANCER L'ÉCONOMIE

1. La baromètre de la Relance dans l'Aude
2. Soutenir massivement nos entreprises
3. Relancer massivement l'économie par l'investissement local

p. 21

ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE & TERRITORIALE

1. Accompagner la transition écologique
2. Agir pour le développement de nos territoires
3. Faire de nos campagnes des territoires d'avenir

p. 30

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

1. Lutter contre la pauvreté
2. Agir au bénéfice des jeunes Audois
3. Soutenir les quartiers de la politique de la ville

Édito

Rapport d'activité des services de l'État



SOPHIE ÉLIZÉON
Préfète de l'Aude

L'année 2020 aura été une année particulière pour l'État et ses services, dans l'Aude comme partout ailleurs en France.

La crise sanitaire, à laquelle nous faisons face encore un an après l'apparition des premiers cas dans l'Aude, est en effet venue bouleverser les organisations de travail et les priorités.

Pour autant, les femmes et les hommes qui font l'État et ses services dans le département ont, non seulement conduit la gestion de cette crise sans précédent, mais encore décliné les politiques publiques voulues par le Gouvernement pour transformer la société française et relever les défis de transitions, écologique et sociétale, qui sont devant nous. Je veux à cette occasion les en remercier très sincèrement.

Pour assurer la sécurité des Audoises et des Audois, pour accompagner les collectivités qui investissent dans leur avenir, pour garantir un développement équilibré et solidaire de l'économie audoise, pour défendre les valeurs et principes de la République, les agents de l'État dans l'Aude ont su s'adapter aux contraintes sanitaires (télétravail, réunions en visio ou audio conférences) et poursuivre leurs actions de modernisation (création du secrétariat général commun départemental).

Ce rapport d'activité n'a pas l'ambition d'être exhaustif, il donne davantage à voir la diversité de l'action de l'État dans l'Aude et le soutien, tant financier qu'en termes d'ingénierie, apporté aux élus, élues, actrices et acteurs socio-économiques locaux engagés en faveur du développement durable de notre département. Il revient, bien sûr, également sur les mesures d'urgence et de relance prises pour faire face à la crise sanitaire et engager dès à présent la relance de l'économie audoise particulièrement touchée par les effets de la crise.

Parce que, dans l'Aude, la solidarité n'est pas un vain mot, en 2020 l'État et ses services se sont montrés solidaires des territoires en difficulté, des Audoises et des Audois les plus fragilisés, des forces vives porteuses de projets d'avenir.

Et parce que l'action publique n'a de sens que si elle est efficace, le baromètre des résultats de l'action publique dans l'Aude permet de rendre compte de la traduction concrète des politiques publiques prioritaires définies par le Gouvernement, dans le quotidien des Audoises et des Audois.

Plus qu'un simple rapport, c'est un outil qui incarne le sens de notre action au quotidien dans le département de l'Aude.



JASON TOUILLIER

Chef du service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) de la préfecture de l'Aude.

En temps que chef du SID-PC, je m'engage doublement au service des Audois. D'une part, mon équipe travaille à la prévention des risques, en réalisant des plans et des exercices pour assurer la sécurité de tous, notamment dans les établissements recevant du public. D'autre part, nous sommes responsables de coordonner l'action de tous les acteurs en cas de crise majeure, comme les inondations ou les feux de forêts. Ainsi, les services de l'État peuvent apporter -avec l'aide des collectivités- une réponse cohérente et efficace aux citoyens audois en cas d'urgence.



SONIA PLATERO

Responsable au droit d'asile à la préfecture de l'Aude.

Au sein de la Préfecture, j'assure le suivi des demandes de droit d'asile dans le département. La France a une longue tradition d'accueil et de protection des personnes dont la vie est menacée dans leur pays d'origine.

Cet accueil se joue dès leur arrivée en France et je me charge de tout le parcours du demandeur, de l'instruction de son dossier à son accompagnement dans les structures dédiées.



LAURENCE NAVARRO

Adjointe au chef du service des ressources humaines au sein du Secrétariat général commun départemental.

J'accompagne au quotidien les agents dans la gestion de leur carrière, en mettant en œuvre la politique de paye, de recrutement, mais aussi en proposant une offre de formation diversifiée.

Mon service est également chargé entre autres de mener le dialogue social avec les organisations syndicales, de mettre en œuvre la politique d'action sociale et la médecine de prévention pour assurer des conditions de travail permettant de rendre le meilleur service public possible.

Nous sommes enfin pleinement inscrits dans le mouvement de modernisation de l'État. Au 1er janvier 2021, la gestion de toutes les fonctions supports des services de l'État a été fusionnée, pour la rendre plus efficace et lisible pour le citoyen.



LOÏC QUÉRÉ

Chef-adjoint du service immobilier au sein du Secrétariat général commun départemental.

Ma mission est de m'assurer du bon entretien des bâtiments de l'État, qui accueillent quotidiennement les Audois. Avec mes équipes, j'assure le suivi de la maintenance et des travaux nécessaires pour garantir un accueil du public et des agents qui travaillent à leur service dans les meilleures conditions.

Je suis également très attaché à l'enjeu de la rénovation énergétique, qui permet à la fois d'améliorer la qualité de vie des agents et d'inscrire la gestion du patrimoine de l'État dans une démarche environnementale et efficiente.

LE BAROMÈTRE DES RÉSULTATS DE L'ACTION PUBLIQUE

Depuis le 13 janvier 2021, le baromètre des résultats de l'action publique permet aux Français de mesurer en ligne **l'état d'avancement et les résultats concrets des politiques prioritaires** menées par le Gouvernement.

Ces politiques recouvrent les dimensions essentielles du quotidien des citoyens : **la transition écologique et numérique, l'emploi et l'économie, la santé, la famille et le handicap, l'éducation, la sécurité, l'accès aux services publics.**

L'action de l'État dans l'Aude nous a permis de progresser sur ces grands enjeux de demain pour notre territoire. C'est une mobilisation de tous les services de l'État, sous l'égide de la préfète, et qui ne se démentira pas en 2021 et 2022 : **objectif 100 % d'atteinte des priorités du Gouvernement !**



Baromètre
des résultats
de l'action publique

L' Aude poursuit les 6 objectifs prioritaires de l'État

> Transition écologique

45 %

Déployer le plan vélo

196kms de piste cyclable aménagés en 2017, 230kms en 2020. L'objectif fixé pour 2022 est de 272 km.

100 %

Mettre en œuvre la sortie du plastique à usage unique.

Tout le département est couvert par le tri sélectif et la « poubelle jaune ».

+560 %

Verdir le parc automobile

6617 primes et bonus attribués dans l'Aude.

> Développement économique, emploi et pouvoir d'achat

+27 %

Développer l'apprentissage L'apprentissage connaît une très forte progression depuis la loi « Avenir professionnel » de 2018 : à fin 2019 (nous n'avons pas encore les chiffres 2020 consolidés), il y avait déjà +27 % de contrats d'apprentissage conclus dans l'Aude (soit 2027), et l'année 2020 a également été très dynamique.

> Éducation

100 %

Dédoubler les classes en REP : 100 % des classes CP/CE1 ont bénéficié du dédoublement des classes, l'objectif est atteint.

> Santé, famille, handicap

+100 %

Doubler le nombre de maisons de santé De 2017 à 2020, le nombre de maisons de santé est passé dans l'Aude de 8 à 14 en 2020, soit une cible quasiment atteinte.

> Service public et cohésion des territoires

+229 %

Assurer une bonne couverture en internet fixe et en téléphonie mobile 23 % des logements et locaux professionnels sont couverts par la fibre en 2020, contre 7 % en 2017, soit + 229 %; 32 sites sont identifiés pour le déploiement de pylônes dans le cadre du New Deal.

+25 %

Déployer les Maisons France Services 7 MFS ont été labellisées fin 2020 et 9 depuis janvier 2021, soit 25 % de la cible fixée pour 2022 (28).

> Sécurité

Renforcer la présence de voie publique 361853 heures de patrouille en 2020, en augmentation par rapport à 2018 et 2019.

Lutter contre les stupéfiants 38 amendes forfaitaires délictuelles dressées en 2020

+133 %

Lutter contre les atteintes à la République +133 % de contrôles réalisés par les CLIR en Occitanie en 2020 (données non disponibles au niveau départemental).

ASSURER VOTRE SÉCURITÉ

NOUS BATTRE POUR LA RÉPUBLIQUE

Nous menons le combat pour la République et ses valeurs

Le combat pour la République et ses valeurs est une priorité du Gouvernement : c'est un enjeu de cohésion nationale et républicaine sur lequel nous ne pouvons pas fléchir.

Le Gouvernement lutte donc avec détermination contre les atteintes aux principes républicains, qu'ils résultent du séparatisme islamiste ou du repli communautaire. Lors de son discours prononcé aux Mureaux, le Président de la République a énoncé des principes d'action clairs en direction des cultes, des associations, des services publics et de l'école.

L'action du Gouvernement se décline au niveau territorial, sous la responsabilité du préfet : la « **Cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire** » (CLIR) est le lieu de la coordination de tous les acteurs sur ce sujet, et elle permet d'identifier les atteintes au pacte républicain et de leur apporter une réponse forte, pour protéger nos valeurs.

Mais se battre pour la République, c'est aussi la réenchanter en promouvant et en faisant aimer ses valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Nous promouvons les valeurs républicaines

Le 8 juillet 2020, **une journée d'information sur le « Combat pour la République »** a réuni, autour de la Préfète et du sociologue Bernard Rougier, les élus, associations et collectivités territoriales concernées, afin de sensibiliser l'ensemble des partenaires de l'État à la détection des situations de rupture avec la République. Cette journée a permis d'aborder les thèmes de l'identification des signes de repli communautaire, des modes de diffusion de l'islamisme radical et de présenter les leviers à la disposition des services de l'État pour prévenir l'action d'organisations portant un projet contraire aux valeurs de la République.

Afin de promouvoir le vivre-ensemble, **huit formateurs** sont habilités dans l'Aude à sensibiliser les agents de l'État et les acteurs associatifs aux **valeurs de la République et de la laïcité (VRL)**. Depuis 2020, et conformément aux engagements du président de la République, les responsables

Nous agissons pour identifier & réprimer les atteintes au pacte républicain

5 réunions de la CLIR en 2020

7 établissements contrôlés

1 établissement fermé

L'Aude participe activement à ce combat. Sous l'autorité de la Préfète, la CLIR s'est réunie **5 fois** en 2020. La cellule a permis d'identifier les pratiques qui peuvent entrer en conflit avec les principes républicains et de coordonner l'action de tous les acteurs impliqués face à ces phénomènes.

L'action de la CLIR a permis d'identifier les associations en lien avec une mouvance séparatiste et de surveiller l'activité de certains établissements scolaires hors contrat. Une attention particulière est portée à l'enseignement à domicile, notamment dans le contexte de la crise sanitaire.

Dans ce cadre, ont été réalisés en 2020

- 500 instructions relatives à l'enseignement à domicile.
- Le contrôle de 7 établissements par les services de l'État.
- La fermeture d'un établissement de restauration rapide.

d'associations souhaitant bénéficier de subventions publiques doivent suivre une formation aux valeurs de la République et à la laïcité. Cet engagement fait l'objet de contrôles réguliers sur place.

→ Les jeunes sont un public cible de ce combat. Grâce au dispositif du « Service national universel », **46 jeunes audois ont pu être sensibilisés** dès l'été 2020 par le biais de missions d'intérêt général à des thèmes tels que « l'éducation à l'image », « la différence culturelle », « l'égalité garçon-fille », « la prévention des conséquences psychologiques et sociales de l'homophobie », qui participent de la diffusion des valeurs républicaines

8 formateurs aux valeurs de la République et de la laïcité dans l'Aude

46 jeunes sensibilisés au combat pour la République

Agir pour la sécurité de tous au quotidien

Parce qu'assurer la sécurité de tous est une priorité, les forces de l'ordre du département ont encore renforcé leur présence sur le terrain et auprès des victimes. Chaque situation signalée aux forces de l'ordre doit trouver une réponse : tel est l'engagement pris par la sécurité au quotidien.

La délinquance a diminué en raison de la crise sanitaire, mais nous restons mobilisés



La délinquance a baissé de 15 % dans l'Aude

Cette baisse de la délinquance concerne tous les territoires, urbains comme ruraux : à Narbonne et Carcassonne, les faits de délinquance ont diminué de 18 %; dans les territoires plus ruraux, la délinquance a reculé de 12,5 %.

Ce recul des faits de délinquance s'explique en grande partie par la réduction de la circulation des personnes pendant les deux confinements, même s'il est aussi vrai que **la délinquance générale a tendance à baisser dans le département depuis 5 ans.**

La baisse constatée en 2020 nous a permis de mettre en place plusieurs dispositifs qui nous permettront de faire face à une éventuelle recrudescence de la délinquance lors de la sortie de la crise sanitaire. Nous sommes prêts et restons mobilisés !

Nous œuvrons pour la sécurité & la tranquillité publiques au plus près de vous



→ **151 journées** pour renforcer les liens des forces de l'ordre avec la population

→ **2 000 actions** de prévention de proximité

A Narbonne et à Carcassonne, la police nationale s'est fortement mobilisée pour résoudre **les troubles à la tranquillité publique**, tels que les occupations illégales du domaine public ou des bailleurs, les nuisances de voisinage et aux abords de certains établissements scolaires ou les « runs » et « rodéos ».

La présence des équipiers de la **police nationale** sur la voie publique a été renforcée par rapport à 2018 et 2019. Les délégués à la cohésion police-population ont consacré **151 journées** à leurs actions de contact auprès de la population et des acteurs de la ville, s'efforçant de trouver des solutions aux nombreux conflits de voisinage.

Côté gendarmerie, dans le cadre de l'opération #Répondreprésent, les militaires du groupement de l'Aude se sont fortement impliqués dans l'accompagnement de la population, en visant en particulier les publics les plus fragiles et les plus exposés dans la gestion de la crise sanitaire. Ainsi, près de **2 000 chefs d'entreprise et 7 000 commerçants** ont été assistés par les militaires de la gendarmerie nationale. **Une action particulière a été conduite en direction des élus, maires et conseillers municipaux**, afin de les assister dans la gestion des troubles à l'ordre public et de les protéger contre les menaces et violences indignes qui leur ont parfois été faites.

Enfin, plus de **2 000 actions** ont été dédiées à la **prévention de proximité**, que ce soit dans les transports en commun ferroviaires, les aires marines protégées, la surveillance du littoral, la surveillance maritime ou la surveillance des résidences.

L'action des forces de l'ordre se déploie au quotidien avec l'appui et le concours indispensable de chacun et chacune. Rappelons ainsi que la prévention de la délinquance fait participer, dans le département :

→ Les différents partenaires de la vie quotidienne des Audois (transports, débits de tabac, tourisme, ...) , au travers de **22 conventions avec les forces de sécurité**

→ Les collectivités et leurs polices municipales, avec **55 conventions de coopération**

→ Tous les Audois et toutes les Audoises, dans le cadre des **18 conventions de participation citoyenne** du dispositif « Voisins vigilants ».

Nous luttons contre les trafics

Parce qu'il n'y a pas de zone de non-droit et qu'ils perturbent trop souvent la vie quotidienne, nous avons pris des mesures renforcées contre les trafics de stupéfiants.

A Carcassonne et à Narbonne, les équipiers de la police nationale ont procédé à de nombreuses **opérations de sécurisation** sur les lieux de « deal » habituels, souvent en coopération avec les polices municipales, pour déloger les trafiquants et éviter que des bâtiments ou la voie publique ne soient soustraites à la loi.



+ 49 % de saisines de cannabis

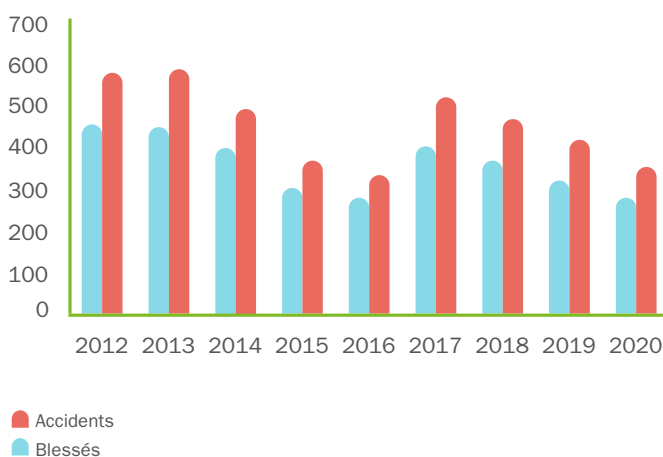
+ 124 % de saisines de cocaïne

+ 352 % de capitaux saisis



+ 100 amendes forfaitaires délictuelles (AFD) dressées

La lutte contre l'insécurité routière est restée une priorité



La baisse du nombre d'accidents de la route enregistrée au niveau national s'observe également dans le département de l'Aude. Les restrictions en matière de déplacement (couvre-feu) et la réduction des trajets domicile-travail (télétravail) expliquent en grande partie les résultats de 2020. Dans l'Aude, **le nombre d'accidents est toutefois en baisse depuis 2017.** Depuis l'an dernier, la baisse porte principalement sur les accidents impliquant des piétons et des véhicules légers.

Les mesures prises par le Gouvernement au plan national ont aussi permis d'accroître nos moyens de lutte contre les trafics de stupéfiants :

→ **L'amende forfaitaire délictuelle (AFD)** a été mise en place au niveau national le 1^{er} septembre 2020 pour sanctionner plus rapidement et efficacement les consommateurs de stupéfiants. Plus d'une cinquantaine d'AFD a pu être relevée en matière d'usage illicite de stupéfiants en zone gendarmerie, et une trentaine en zone police, soit près d'une centaine au total en 4 mois.

→ **Une cellule de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS)**, animée par la DDSP 11, a été mise en place le 23 septembre 2020. Elle est destinée à améliorer la connaissance, la coordination et l'action de l'ensemble des services répressifs pour intensifier le démantèlement des réseaux.

Grâce à leur mobilisation, **les services des douanes ont doublé voire triplé le nombre de saisines de produits stupéfiants et de capitaux** entre 2019 et 2020. Les saisines de résine de cannabis ont été doublées (+49%), celles de cocaïne ont augmenté de **124 %**, et celles de capitaux ont augmenté de **352 %**.

Nous demeurons vigilants, et les services de l'État ont continué leur mobilisation en 2020 pour assurer la prévention des accidents de la route. Dans cet objectif, plusieurs ateliers de sensibilisation ont été organisés lors de **la semaine de la sécurité routière**, du 6 au 10 juillet.

Un document général d'orientation, élaboré pour la période 2018-2022, sert également de cadrage pour les actions à mener. Il est fondé sur l'analyse des enjeux du département et oriente les actions de prévention envers les jeunes, les seniors, le milieu professionnel, les consommateurs d'alcool et de stupéfiants en visant les milieux festifs.

Chaque année, un **plan départemental des actions de sécurité routière** (PDSAR) prévoit plus précisément les actions pour répondre aux orientations du DGO. En 2020, les actions de sécurité routière ont suivi les priorités suivantes :

- les actions innovantes
- les actions mutualisées ou coordonnées
- la dynamisation de la communication locale
- la lutte contre la conduite sans permis
- le développement des travaux d'intérêts généraux dans le réseau sécurité routière.



- 25 %

de tués sur la route



- 14 %

d'accidents de la route

Lutter contre les violences faites aux femmes

Grande cause du quinquennat, la lutte contre les violences faites aux femmes fait l'objet d'une politique volontariste de la part du Gouvernement, concrétisée par le lancement **du plan de lutte contre les violences conjugales** en 2018 et par le **Grenelle** qui lui est associé en septembre 2019.

Nous nous mobilisons contre les violences faites aux femmes

L'Aude est particulièrement touchée par les violences conjugales. En effet, le département est situé au-dessus de la moyenne nationale et arrive en 2018 en 4^{ème} position des départements présentant les ratios les plus élevés (23 décès liés à des violences conjugales depuis 2006).

Pour lutter contre ce phénomène, une **charte** a été signée le 25 novembre 2019 et **2 intervenantes sociales police-gendarmerie** opèrent dans le département. La préfète et la déléguée départementale aux droits des femmes mettent en œuvre localement les dispositions du Grenelle :

- **Une grille d'évaluation du danger**, permettant d'en mesurer l'intensité, a été diffusée aux forces de sécurité qui ont été formées à son utilisation.
- **Une brochure** offre localement aux partenaires et aux victimes l'ensemble des coordonnées des services mobilisables dans l'Aude.
- **Une cellule opérationnelle de suivi des victimes des violences** a été mise en place le 26 février 2020, permettant d'améliorer la coordination de la prise en charge des victimes.

Ce dispositif s'est monté efficace pour prévenir les violences conjugales pendant les deux confinements que nous avons connus en 2020 :

- **105 situations** ont été traitées par le Centre de documentation et d'information des femmes et des familles (CIDFF). Dans 70 % des cas d'intervention de la gendarmerie nationale, les personnes secourues étaient inconnues des forces de sécurité intérieure, preuve que le dispositif permet de toucher un nombre accru de foyers.
- Le second confinement confirme la forte sollicitation des services par les victimes : **dès le mois de septembre 2020, les chiffres du CIDFF ont dépassé ceux de 2019.**



Les victimes de violences ou les témoins de violences peuvent effectuer directement un signalement, via :

Le numéro d'urgence police secours (**17**), doublé du numéro 114 par SMS

La plateforme de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes, ouverte 7j/7 et 24h/24, offrant un accompagnement gratuit et anonyme :

<https://www.service-public.fr/cmi>

Le numéro d'appel **3919**, accompagnant les femmes victimes de violences dans leurs démarches, qui a connu une forte progression des appels (doublement du nombre d'appels entre 2012 et 2020).



.....

Malgré la crise sanitaire, nous avons continué à agir pour renforcer encore l'efficacité de ce dispositif

→ Mise en place d'un dispositif départemental **de prise en charge des auteurs de violences conjugales** porté par le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et l'union départementale des associations familiales de l'Aude (UDAF). Il a pour vocation la prise en charge des auteurs de violences, de l'étape du signalement des violences jusqu'à la prévention de la récidive, en complément des procédures judiciaires. Il est complété par un volet hébergement qui vise à faciliter la mise en sécurité des victimes avec 5 places ouvertes dans l'Aude.

→ Création d'une **brigade de la confiance et de la protection des familles** au sein de la gendarmerie le 1^{er} septembre 2020. Cette unité, composée de 6 officiers de police judiciaire spécialement formés et mobilisés à temps plein, intervient sur le plan judiciaire pour les crimes et les délits les plus graves, ainsi que sur le plan de la prévention et de la formation.

→ Création de **10 nouvelles places d'hébergement d'urgence** dédié aux femmes, portant le total à **40 places** dans le département.



Signature le 20 novembre 2020 de la convention police/ justice/santé avec le centre hospitalier de Carcassonne facilitant la prise de plainte par les forces de sécurité.

.....

En 2021, nous resterons mobilisés pour protéger les femmes qui en ont besoin

La diffusion de nouveaux outils, tels que les bracelets anti-rapprochement, permettra de protéger encore davantage les femmes victimes de violences.

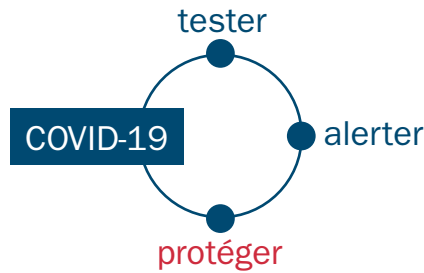
Des actions de **sensibilisation des professionnels** sont par ailleurs prévues en 2021 :

- une première phase concernera les polices municipales, les élus et secrétaires de mairies, les personnels des maisons des solidarités.
- une seconde phase s'adressera aux sages-femmes, infirmières, SAMU, pompiers, à l'ordre des médecins (appréciation du risque d'homicide, gestion du risque d'homicide et stratégies d'intervention, scénarios de protection).

Un fonds de secours permet enfin aux femmes victimes de violences parties précipitamment de leur domicile d'obtenir des produits de première nécessité ainsi qu'une prise en charge d'un taxi pour une mise à l'abri.

GÉRER LA CRISE SANITAIRE TENIR ENSEMBLE

GÉRER LA CRISE SANITAIRE



L'AUDE A ÉTÉ LE PREMIER DÉPARTEMENT TOUCHÉ EN OCCITANIE

Dès le 7 mars, l'Aude est identifiée comme le premier cluster de la région Occitanie, avec 3 cas de malades du Covid-19 confirmés

(2 à Quillan et 1 à Lézignan-Corbières), ayant généré de nombreux cas contacts.

Pour protéger immédiatement la population de ces deux communes, la Préfète a pris plusieurs arrêtés pour fermer les établissements scolaires et d'accueil péri- et extra-scolaires, suspendre les transports scolaires et interdire tout rassemblement supérieur à 100 personnes.

Nous avons constamment agi pour protéger la population

Le taux d'incidence (nombre de contaminations pour 100 000 habitants) dans l'Aude est resté à compter de l'été 2020 l'un des plus faibles de la région Occitanie. A l'issue du second confinement, il atteint le niveau le plus bas le 4 décembre avec 55,5, de taux d'incidence.

Tous les services de l'État compétents ont travaillé ensemble pour sortir de la crise.

Une centaine d'audioconférences a été organisée depuis le 6 mars pour faire des points de situation, diligenter les contrôles des mesures de confinement et agir en conséquence. L'action de la délégation territoriale de l'Agence régionale de santé (ARS) a été déterminante pour coordonner l'action des professionnels de santé et des établissements hospitaliers. Elle a ainsi permis la prise en charge de toutes les personnes atteintes de la Covid-19 et nécessitant une hospitalisation en lits de soins de suite ou en lits de réanimation.

L'action de la délégation territoriale de l'ARS a également été déterminante pour déployer la stratégie **tester-alterter-protéger** (TAP). Elle a permis de mettre en place un des dispositifs de tests PCR les plus performants de la région Occitanie, atout indéniable dans la gestion de la lutte contre l'épidémie.

La population a été – et reste – un acteur de la lutte contre la propagation du virus : en respectant les gestes barrières et les arrêtés préfectoraux prescrivant le port du masque dans l'espace public, en observant le couvre-feu et en favorisant le télétravail, les Audois et les acteurs socio-économique du territoire ont contribué à la maîtrise de la diffusion de l'épidémie dans le département.

Au total, au 31 décembre 2020, le département de l'Aude déplorait **136 décès en milieu hospitalier, et 38 décès en EPHAD.**



Premières vaccinations au centre de Narbonne en janvier 2021

597 550

masques de protection
mis à disposition des
associations

25

places d'accueil
à destination des
population précaires

37 150

« chèques-services »
distribués

18

malades pris en charge
par la CTAI

Nous avons porté une attention particulière aux plus fragiles

Au cœur de cette crise, les populations les plus fragiles économiquement ont été plus particulièrement exposées. L'État a constamment veillé à ce que les moyens leur soient donnés de se protéger contre le virus.

L'État a assuré la distribution de **37 150 « chèques-services »** ; un total de **131 150 euros** a ainsi été distribué à environ 400 personnes. Ces chèques ont permis de répondre de manière personnalisée aux besoins fondamentaux des personnes en grande précarité, notamment par l'achat de denrées alimentaires ou de kits d'hygiène.

597 550 masques de protection ont été distribués à **27 associations** du secteur social (veille sociale, aide alimentaire, majeurs protégés).

Un centre de **25 places**, permettant d'accueillir les personnes précaires positives à la Covid-19 ou cas-contact, a été ouvert à Carcassonne du 28 mars au 10 juillet 2020, avec l'appui de l'opérateur SOS solidarité.

A partir de mai 2020, une **cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI)** a été mise en place pour apporter un soutien social, matériel ou psychologique aux malades de la Covid-19 rencontrant des difficultés à s'isoler. En 2020, elle a permis d'accompagner **18 malades** et de leur assurer des conditions optimales pour se protéger et protéger les autres.

Nous poursuivons notre mobilisation contre le virus

La vaccination a démarré dans l'Aude le 5 janvier 2021 pour les publics visés par la première phase de vaccination, comprenant les résidents en EHPAD et unités de soins de longue durée (USLD), les personnes vulnérables en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueils médicalisés, les professionnels de santé et les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans et/ou des comorbidités. La campagne de vaccination a ensuite été étendue aux autres publics prioritaires.

9 centres de vaccination pérennes ont été ouverts sur tout le territoire du département. Cette organisation répond à la fois à la disponibilité des différents vaccins (Pfizer et Moderna), à leurs modalités d'administration (les vaccins disponibles sont à deux doses) et à leurs contraintes logistiques propres, qui ne permettent pas de les transporter aussi aisément que des vaccins classiques.

Le processus de vaccination sera long, mais son accélération sera continue jusqu'à l'été 2021, au fur et à mesure de l'augmentation des livraisons de vaccins. **Tant que l'épidémie n'est pas vaincue, la vigilance de chacun d'entre nous reste nécessaire pour éviter de propager le virus.**



La mobilisation continue : les contrôles de police sont renforcés dans les commerces audois en 2021 pour s'assurer du respect du couvre feu et des jauges d'accueil du public.

RELANCER L'ÉCONOMIE



Avec le plan de relance, l'État renforce son action sur les grands enjeux de demain et mobilise des moyens massifs pour favoriser la relance de l'activité économique. Dans l'Aude, **65 M €** ont été investis au profit des territoires, de l'économie locale et des secteurs d'avenir.

Au service des territoires, la relance c'est :

13,5 M €

injectés dans l'économie locale

55

projets financés pour les collectivités

x2

un soutien de l'État doublé en quelques mois pour l'investissement des collectivités

9,5 M €

en faveur du haut débit (Plan France très haut débit)

Pour accompagner la transition écologique, la relance c'est :

7,8 M €

d'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments de l'État

14

projets soutenus

Après des entreprises, la relance c'est :

1,5 M €

d'aides pour favoriser le rebond de l'activité et de l'emploi

3

entreprises soutenues dans leur projet

32 M €

d'économie pour toutes les entreprises du territoire grâce à la baisse des impôts de production

Le soutien de la relance continue en 2021 et 2022. Le Gouvernement reste mobilisé auprès des entreprises, agriculteurs, et tous les acteurs socio-économiques du territoire, par le maintien et l'ouverture de nouveaux appels à projets.

Soutenir massivement nos entreprises

Face à la crise, nous soutenons massivement nos entreprises

459 M €
de PGE

5,2 M €
d'aides au paiement

60 M €
de reports de charges

4,3 M €
d'exonérations de charges

142 M €
d'aides directes
(Fds + Activité partielle)



Conférence de presse de la préfète de l'Aude - février 2021

Pour faire face aux conséquences économiques massives de la crise sanitaire et permettre aux entreprises de la traverser, l'État et les régions ont mis en place un **#Fonds de solidarité** pour les aider. Le fonds de solidarité concerne les entreprises qui sont frappées par une interdiction d'accueil du public et qui ne peuvent donc plus exercer leur activité dans des conditions normales ainsi que les entreprises qui, sans être fermées administrativement, subissent les effets de la crise sanitaire.

Le plan d'urgence ainsi mis en œuvre couvre pour partie les pertes de chiffres d'affaires réalisées par les entreprises ainsi que leurs charges salariales. Il permet également, via le dispositif des prêts garantis par l'État, de renforcer la trésorerie des entreprises pour leur permettre de faire face à leurs dépenses contraintes alors qu'elles ne génèrent plus de recettes. Ce dispositif a été étendu progressivement pour couvrir les coûts fixes des entreprises (à hauteur de 70 %, dans la limite d'1M € par mois). **Il bénéficie également aux viticulteurs** en indemnisant une partie de leur perte de chiffres d'affaires.

Depuis le début de la crise, 142 M € d'aides directes ont été accordés aux entreprises du département au titre du fonds de solidarité et de l'activité partielle :

→ **Fonds de solidarité** : au niveau national, plus d'1,9M d'entreprises ont bénéficié d'une aide directe du Fonds de solidarité, pour un montant total de 14,8 Md €. Dans l'Aude, **12 254 entreprises**, représentant 39 046 aides, ont bénéficié d'une aide directe du Fonds de solidarité, pour un montant total de **69 M €**. Les secteurs de l'hébergement et du commerce ont été les principaux bénéficiaires (respectivement 18,2 M € et 13,7 M €).

→ **Activité partielle** : au niveau national, les entreprises ont été indemnisées à hauteur de 27,1 Md € au 31 décembre 2020. Dans l'Aude, 34 900 salariés de 6 700 entreprises ont mobilisé **78 M d'heures** au titre de l'activité partielle, pour un montant total de **73 M €**. La majorité des entreprises indemnisées exerce une activité commerciale, d'hébergement ou restauration. L'effort **s'est concentré sur les établissements de moins de 10 salariés** (80% des bénéficiaires), qui ont mobilisé 45% des heures indemnisées.

Les entreprises touchées par la crise ont aussi pu bénéficier de mesures de remise ou de report de leurs charges : ainsi, au 31 décembre 2020, les employeurs de l'Aude ont été exonérés de charges à hauteur de 4,3 M €. 5,2 M € d'aides au paiement ont aussi été alloués. Les entreprises ont également pu bénéficier de reports de charges dues au titre de l'année 2020 à hauteur de 60 M € et le reste à recouvrer auprès des entreprises a diminué au cours des derniers mois.

Enfin, l'État a mis en place, en lien avec les institutions bancaires, un **prêt garanti** qui permet aux entreprises de faire face à leurs difficultés de trésorerie pendant la crise. Dans l'Aude, **4 119 d'entreprises** ont bénéficié de ce #PGE, pour un montant total de **459 M €** au 31 décembre 2020. Le secteur du tourisme est le plus massivement demandeur de ce dispositif, puisqu'il représente à lui seul près de la moitié du montant total des PGE accordés dans le département (soit 212 M €). Les très petites entreprises ont également le plus largement bénéficié du dispositif (89%). Les services de la Banque de France assurent un lien continu et d'intermédiation entre les entreprises et les institutions bancaires, afin de faciliter la résolution des difficultés qu'elles rencontrent.

Pour préparer l'avenir, nous les aidons à investir et à se développer

7
réunions du Bureau
de la relance
économique

1
Guichet unique
de la Relance

1,5M
d'aides

3
entreprises retenues

La crise sanitaire risque d'avoir un impact dépréciatif majeur sur notre économie. Pour éviter l'effondrement de l'investissement et de la production de richesses dans notre pays, le Gouvernement a lancé dès le mois de septembre 2020 le **plan #France Relance**, avec pour ambition de **relancer massivement notre économie**. Il est doté de 100 Md € au niveau national.

Depuis le lancement du plan, les services de l'État dans l'Aude se sont donné pour objectif de **mettre toutes les chances du côté de nos entreprises** en les aidant à répondre aux nombreux appels à projets qui peuvent soutenir leurs investissements, et ce dans tous les domaines. A titre d'exemple, ces appels à projets permettent de financer des projets d'investissement et de développement de l'activité industrielle dans les territoires, des projets de relocalisation dans des secteurs stratégiques, des projets de décarbonation et d'amélioration des performances énergétiques de l'industrie.

Cette ambition s'est traduite par la mobilisation exceptionnelle des acteurs consulaires du département (Chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat et chambre d'agriculture), qui ont accepté de porter et d'ouvrir un **#Guichet unique de la relance** (0805180184 et relance@clida.fr).

Ce guichet unique a permis d'informer et de renseigner toutes les entreprises intéressées par le dispositif du plan de relance et de les accompagner dans le montage de leur dossier. La connaissance du tissu économique des chambres consulaires a aussi été pleinement mobilisée pour identifier les entreprises dont les projets étaient potentiellement éligibles au plan **#France Relance**.

La préfète de l'Aude a souhaité que la mise en œuvre du plan de relance soit suivie par un **#Bureau de la relance économique** qui s'est réuni **7 fois** entre les mois d'octobre et de décembre pour examiner les dossiers des entreprises candidates, les orienter vers les différents dispositifs et appuyer leurs demandes auprès des services chargés de leur instruction, au niveau régional voire national.

Au total, près de 30 entreprises du département, réussites industrielles audoises, ont sollicité le soutien du plan #France Relance sur l'un ou l'autre de ses appels à projets. Cela représente plus de **10 % du total des dossiers déposés dans la région Occitanie** sur les principaux appels à projets du plan de relance. Les dossiers déposés concernent tous les secteurs d'activité, de l'agroalimentaire aux activités industrielles.

A ce stade de l'examen de ces dossiers, 3 entreprises ont été soutenues par le plan #France Relance pour un montant total d'1,5 M €. Ce soutien permet de lever d'autres contributions publiques, notamment du Conseil régional d'Occitanie, et de mener à bien des projets industriels qui sont l'activité et l'emploi de demain dans nos territoires.

En 2020, le plan #France Relance a permis de financer les projets suivants :

- projet de développement d'un banc d'essai et de contrôles porté par **l'entreprise Novatem**, dans le cadre de l'appel à projets #Relance Aéronautique ;
- projet de construction d'une chocolaterie-confiserie avec circuit de tourisme industriel, porté par **l'entreprise Nougalet** ;
- projet de développement d'infrastructures et d'équipements ferroviaires porté par **l'entreprise Ateliers d'Occitanie** dans le cadre de sa diversification stratégique.

Le soutien aux entreprises continue en 2021

Le soutien à la relance ne s'arrête pas à 2020.

L'année 2021 sera marquée par **la baisse significative des impôts de production dans le département** : près de **3 500 entreprises** audoises bénéficieront d'une réduction de leurs cotisations de contribution économique territoriale (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et cotisation foncière des entreprises), pour plus de 32 M €. C'est autant que les entreprises pourront consacrer à investir, à développer leur activité et à créer des emplois.

L'État dans l'Aude est mobilisé et s'organise, avec tous ses partenaires, pour maximiser l'impact de la relance dans le département ; cet effort inédit va se poursuivre en 2021 et 2022 avec l'ouverture progressive de nouveaux appels à projet. Maintenons cet effort exceptionnel au service des champions audois !

3 500

entreprises

bénéficient de la baisse des impôts de production

Relancer massivement l'économie par l'investissement local

9,5 M €
pour la transition
numérique

13,5 M €
pour l'économie et la
transition écologique

55
projets de collectivités
financés

Le plan #France Relance fait l'objet d'une mise en œuvre dans chaque territoire sous l'égide du préfet et d'un sous-préfet à la relance. C'est en effet au plus près des territoires, des entreprises et des populations que doit s'inscrire l'effort. L'objectif de la préfète de l'Aude a été le même depuis le début : maximiser l'impact de la #Relance sur l'économie et l'emploi dans l'Aude.

En l'espace de quelques mois, l'État a injecté directement près de 23 M € dans l'économie du département, ce qui revient à doubler ce qu'il investit chaque année au soutien des projets des collectivités. L'investissement de l'État est donc rapide, massif et franc en faveur du territoire et au service des grands enjeux de la France de demain : transition écologique, développement économique, cohésion des territoires.

Nous soutenons massivement les projets d'avenir portés par les collectivités

L'investissement de l'État bénéficie aux petites collectivités rurales qui font notre territoire et à leurs habitants ; ils se traduisent dans la vie de chacun par la construction ou la rénovation d'équipements publics, de santé, d'éducation.

A la fin de l'année 2020, ces crédits exceptionnels avaient déjà permis de financer plus d'une cinquantaine de projets, portés par des acteurs à rayonnement départemental (tel que le conseil départemental de l'Aude) comme par des territoires et des communes rurales.

Ces projets s'inscrivent dans les grandes priorités stratégiques définies par le Gouvernement et ils contribuent à façonner le territoire de demain.

Le plan #France Relance œuvre tout d'abord pour le développement économique de notre territoire (13,5 M €)

Il a financé des projets structurants qui vont permettre d'en renforcer l'attractivité. Il participe ainsi au financement de la construction dans le port de Port-la-Nouvelle d'une drague aspiratrice hybride à hydrogène qui permettra de maintenir les profondeurs des eaux et de développer l'activité de l'infrastructure portuaire (2,25 M €). Il finance aussi des projets de développement touristique indispensables pour notre département, tels que l'aménagement d'une voie verte de Montségur à Bram ou l'aménagement paysager du port du Somail.

Parce qu'il est indispensable de préserver et de mettre en valeur notre patrimoine, le plan de relance a aussi permis de financer la poursuite de l'aménagement du chemin de ronde de la Cité fortifiée de Carcassonne, à hauteur de 4,5 M €.



Chemin de ronde - Cité de Carcassonne

La #Relance sert également la cohésion des territoires, en soutenant les projets des collectivités rurales. A ce titre, 43 projets de petites communes rurales ont été financés dès le mois de novembre 2020 pour leur permettre de réaliser les équipements de proximité dont elles ont besoin, ou pour entretenir le patrimoine bâti dont elles ont la charge. L'État a ainsi soutenu, à titre d'exemple, l'aménagement du coeur de village de Mas-Saint-Puelles ou de Sainte-Eulalie, la rénovation des bâtiments publics de la commune de Villegaihen ou la réalisation d'accès pour la #maison France Services et de la mairie de Sigean.

Enfin, l'effort de la #Relance contribue à la transition écologique : le plan #France Relance a financé, et continuera à financer, des travaux de rénovation énergétique des bâtiments. Ainsi, il a apporté un soutien à des projets tels que l'isolation du collège Gaston Bonheur de Trèbes, la rénovation thermique du siège de l'agglomération du Grand Narbonne, ou des bâtiments des communes de Castans et de Caunes Minervois, et des projets de développement des énergies renouvelables, comme la pose d'une ombrière photovoltaïque au stade de Grazaillès de Carcassonne ou sur les bâtiments de la commune de Belfort-sur-Rebenty.



La #Relance accompagne la transition numérique des territoires (9,5 M €)

Le plan **#France Très Haut Débit**, abondé spécialement dans le cadre du plan #France Relance, est aussi venu apporter **9,5 M €** supplémentaires au déploiement de la fibre dans le département, portant la participation de l'État à ce projet à plus de 50 M € au total.

Vous pouvez retrouver tous les projets financés par le plan de relance ici : **#Relance Aude !**

Le plan #France Relance financera un projet similaire au sein du quartier Danjou du 4^{ème} régiment étranger de Castelnaudary. Le ministère des Armées contribuera également via le financement de panneaux photovoltaïques au sein du 3^{ème} RPIMA de Carcassonne. De nombreux autres travaux de rénovation énergétique des bâtiments de l'État seront réalisés afin de les doter de systèmes de chauffage et d'éclairage performants et de les équiper en bornes de recharges de véhicules électriques.



En 2021, nous donnerons l'exemple de la relance verte (8 M €)

ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET TERRITORIALE

Accompagner la transition écologique

Nous développons les énergies renouvelables et les équipements propres pour construire des territoires à énergie positive

L'Aude est un département stratégique pour accompagner le développement des énergies renouvelables, et en particulier l'éolien terrestre. En raison de son gisement de vent exceptionnel, elle est le premier producteur de la région Occitanie. En 2020, l'aboutissement de **5 projets** d'une puissance cumulée de **64 MW** a permis aux habitants de l'Aude de bénéficier d'une source d'énergie plus responsable. A terme, l'ensemble des projets ayant fait l'objet d'une autorisation permettra une production d'électricité de **600 MW pour l'éolien et de 200 MW pour le photovoltaïque**.

Tout au long de ce processus de transition énergétique, l'État reste attentif à l'équilibre des projets qui lui sont soumis et à la préservation des richesses du département en termes de paysage et de biodiversité.

Dans le cadre du plan #France Relance, l'État a aussi massivement investi dans la transition écologique. Ainsi, plus de **1 000 dossiers** ont été financés dans le cadre du dispositif « **Ma Prime Rénov'** » et **6 617 primes et bonus** ont été accordés dans le cadre de l'achat ou de la location longue durée d'un véhicule propre dans le département. Ce dernier dispositif connaît notamment un développement exponentiel depuis 2018, le nombre de bonus accordé ayant triplé en deux ans. Le service public intégré de la rénovation énergétique (SPIRE) a également été déployé sur le territoire, et 3 guichets uniques de la rénovation énergétique ont été créés. C'est un succès sur lequel nous voulons capitaliser !

5
projets éoliens
aboutis (64MW)



10 000
dossiers
«ma prime rénov'»
traités

24 Mm³

d'eau économisés en
2020

.....

864

aides à la conversion

.....

528

aides au maintien accordées

Nous préservons la biodiversité et les ressources en eau

Pour assurer la libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur développement, 36 dossiers concernant des ouvrages hydrauliques ont été instruits en 2020, 4 ont été mis en conformité et 4 sont actuellement en cours de travaux.

Dans le cadre du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE), les travaux réalisés ont permis d'**économiser 24 Mm³**, sur un objectif à terme de 37Mm³.

Pour accompagner le monde agricole dans la transition écologique, **864 aides à la conversion à l'agriculture biologique** ont été accordées en 2020 pour un montant de 6,1 M € et **528 aides au maintien** ont été versées pour un montant de 1,5 M €.

Dans l'Aude, nous **luttons enfin pour la préservation des enjeux environnementaux** en pénalisant les comportements mettant en danger l'environnement. En 2020, 25 procès verbaux ont été traités pour des infractions à l'urbanisme, la publicité et le domaine public maritime, 93 avis techniques ont été rendus aux procureurs de la République, 73 requêtes au Tribunal Administratif et 19 à la Cour d'appel administrative.

Nous encourageons la mobilité durable

Rouler vert, c'est rouler doux ! L'État a poursuivi l'accompagnement des collectivités pour le développement des pistes cyclables, dans les cadres des objectifs du #Plan Vélo présenté par le gouvernement en septembre 2018. En trois ans, nous avons ainsi construit ensemble de nouvelles pistes cyclables et leur étendue a ainsi augmenté de 17 %. Nous avons réalisé 45 % de l'effort qu'il nous était demandé de fournir d'ici 2022. Objectif en tête : 272 kilomètres !

L'année 2020 a également été l'occasion pour l'État de réaffirmer son soutien aux projets forts du Conseil départemental de l'Aude pour le développement des liaisons douces le long du Canal du Midi. La première phase de la mise en œuvre de la voie verte sur le secteur d'Argeliers à Argens a pu être soutenue financièrement en 2020, de même que le déploiement d'une voie verte reliant Montségur, en Ariège, au canal du Midi au niveau de Bram. Tous ces projets favorisent la transition écologique tout en contribuant au développement touristique et économique de nos territoires.

L'année 2020 a aussi été marquée par la relance du **projet de ligne nouvelle Montpellier – Perpignan (LNMP)**. S'inscrivant dans les dispositions de la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, ce projet permettra de répondre de manière écologique à la demande croissante de mobilité et aux problèmes de congestion rencontrés actuellement sur cet axe ferroviaire. Le projet prévoit la création de 150 kilomètres de

ligne ferroviaire à voie mixte apte à la grande vitesse entre Montpellier et Perpignan, auxquels s'ajouteront 30 kilomètres de raccordements ferroviaires au réseau ferré existant. Dans l'Aude, les nouvelles lignes raccorderont la gare de Carcassonne et une nouvelle sera construite à Narbonne ouest.

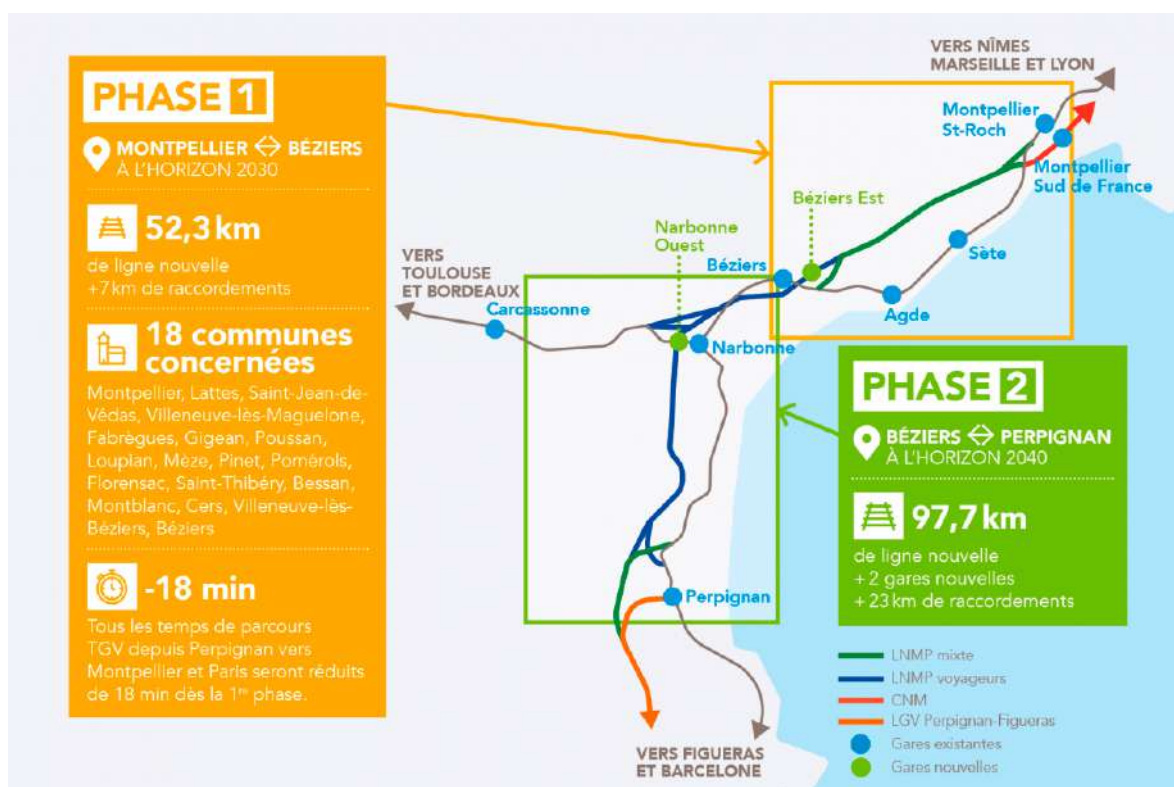
Nous sommes mobilisés pour prévenir et gérer les risques naturels

21 M€
au titre du « Fonds
Barnier »

461 000€
pour sécuriser
les logements des audois
exposés

Le département de l'Aude est particulièrement concerné par les risques naturels, notamment les **inondations et les feux de forêt**. La prévention de ce risque est au cœur de l'action de l'État dans le département de l'Aude, durement éprouvé au cours des dernières années.

L'année 2020 n'a pas constitué d'exception, avec la survenue d'un **épisode méditerranéen lié à la tempête Gloria**, qui s'est déroulé du 20 au 24 janvier 2020. En raison des fortes précipitations, la partie amont de l'Aude a atteint des niveaux de vigilance crues rouge, provoquant des débordements très importants à Limoux et à Carcassonne. La partie aval du fleuve Aude et son affluent l'Orbieu ont été également placés en vigilance crues orange.



ACTIONS

Les services de l'État sont au cœur de la gestion de la crise :

→ **Ils assurent la coordination de l'ensemble des acteurs de la chaîne** de réponse afin de prendre rapidement toutes les mesures qui s'imposent afin de limiter les effets de la crue.

→ **Les services de prévision des crues (SPC) et du contrôle des ouvrages hydrauliques** de la DREAL Occitanie ont apporté leur expertise pour résoudre la crise : suivi de la situation et accompagnement des gestionnaires d'ouvrage dans la gestion de l'épisode de crue sur les zones à risque.

→ Les services de la direction départementale des territoires et de la mer **interviennent en urgence, après chaque épisode, pour conseiller les collectivités** et recenser les dommages causés par l'inondation.



Activation du centre opérationnel départemental pendant la tempête Gloria (janvier 2020)

PRÉVENTION

L'État agit également fortement sur la prévention du risque « inondation » dans le nouveau développement urbain du département, afin de construire l'Aude de demain sereinement.

A ce titre, plusieurs études ont été lancées dans le cadre des **Plans de prévention inondations** des bassins versants du Lauquet, Orbiel/Clamoux, Orbiel et Trapel, sur **147 communes**.

Au titre du **Fonds de prévention des risques naturels majeurs** (« Fonds Barnier »), l'État poursuit également les acquisitions et démolitions de biens habités sinistrés ou fortement exposés pendant les crues d'octobre 2018. En 2020, **87 biens** ont été acquis pour un montant de **21 M €**. L'année 2020 a été marquée, en juillet, par la destruction de la première maison rachetée par le fonds sur le territoire de la commune de Couffoulens.

Les services de l'État accompagnent également les Audois dans la sécurisation de leur logement, par le versement de 120 subventions pour des travaux de réduction de vulnérabilité, pour un montant de **461 00 €**.

L'État participe aussi, via les services de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), au **refaçonnage du territoire** qui s'esquisse dans les communes les plus touchées par la crue centennale de 2018. Il apporte ainsi son expertise dans le cadre **des études de reconfiguration urbaine** qui ont été conduites avec ces communes, par exemple à Conques-sur-Orbiel ou Villegaihen, afin de favoriser la prise en compte du risque « inondation » dans le nouveau développement urbain que ces dernières vont connaître. Pour construire l'Aude de demain sereinement, il faut tenir compte de ce risque !

Enfin, l'État œuvre pour la reconquête des espaces naturels sur le littoral Narbonnais en **luttant contre la cabanisation**. En 2020, **12 973 m²** ont été remis à l'état naturel à Mandirac et 8 maisons d'habitations ont été démolies, pour un coût de 63 000€

L'État agit aussi dans la prévention des feux de forêt. En 2020, **200 propriétés** situées sur 11 communes ont été visitées par des agents assermentés pour les sensibiliser leurs obligations légales de débroussaillage, qui permettent de diminuer l'intensité des incendies de forêt et d'en limiter la propagation

Nous agissons pour prévenir les risques industriels

Parce que la sécurité environnementale est une priorité de l'action de l'État dans l'Aude, le suivi de l'ancien site industriel et minier de la **vallée de l'Orbiel** a été renforcé en 2020. Ce travail, engagé sous la responsabilité de la préfète au lendemain des inondations d'octobre 2018, a été approfondi par la mise en place d'un **plan de 50 actions** en janvier 2020. Ce plan d'actions permet à l'État de poursuivre son action sur le plan de l'environnement, de la santé et du développement économique de la vallée, qui ne se réduit pas à la gestion de l'après-mine !

Suivi par une commission de suivi de site à laquelle sont étroitement associées toutes les parties prenantes, ce plan d'actions a été déroulé tout au long de l'année 2020, malgré les perturbations induites par la crise sanitaire. En dehors des actions et travaux déjà engagés avant les inondations de 2018, et des mesures engagées immédiatement après celles-ci (soit au total 24 actions sur 50 déjà réalisées), la préfète de l'Aude a souhaité identifier de nouvelles pistes d'action ambitieuses pour répondre à ce défi collectif.

A titre d'exemple, les **opérations de réhabilitation** complémentaire du site se sont poursuivies toute l'année, notamment par l'engagement des travaux de réfection de l'étanchéité du stockage de résidus miniers de Montredon.

Ce chantier a reçu le 11 décembre la visite des membres du bureau de la commission de suivi de site, présidée par la préfète et associant les services de l'État, les élus locaux, les associations, les experts et les gestionnaires du site.

L'État veille aussi à l'information la plus complète possible des acteurs et des habitants de la vallée, afin de répondre à leurs inquiétudes. Pour cela, il nous faut améliorer notre connaissance de la pollution et des attentes de la population, raison pour laquelle de nouvelles études, telles qu'une étude sur les poussières, une étude d'imprégnation et une enquête sociologique, ont été commandées et ont partiellement débuté en 2020. Ces études sont conduites par des scientifiques selon un cahier des charges rigoureux et éprouvé, et elles nous apporteront de nouveaux éléments de connaissance utiles pour orienter notre action.

Enfin, et parce que la vallée de l'Orbiel ne se réduit pas à la question de la pollution, l'État a recruté une chargée de mission pour le développement économique de la vallée de l'Orbiel, plus particulièrement chargé d'accompagner les collectivités et les acteurs socio-économiques désireux de porter des projets à la hauteur du potentiel de ce territoire. Le tourisme, la viticulture, le patrimoine et la transition écologique sont autant de sujets sur lesquels les collectivités de la vallée veulent travailler, sans oublier le passé minier, pour regarder vers l'avenir.



Travaux de réfection de l'étanchéité du stockage de résidus miniers de Montredon

Agir pour le développement de nos territoires

Nous investissons pour développer l'économie locale

En 2020, en dehors de la relance et pour la 3^{ème} année consécutive, l'État a consacré, au niveau national, plus de **2 Md€** pour **soutenir les projets d'investissement portés par les collectivités territoriales**. Cet effort continu traduit, même en dehors des périodes de crise, la volonté du Gouvernement d'offrir aux élus locaux la possibilité de financer les projets nécessaires au dynamisme de leur territoire et de garantir le même niveau d'équipement à tous les territoires, urbains comme ruraux.

La préfète de l'Aude a ainsi pleinement fait usage des moyens dont elle dispose pour soutenir les projets des collectivités du département, selon les priorités stratégiques suivantes :

→ Les investissements financés par l'État doivent s'inscrire dans une **démarche contractuelle** avec la collectivité, afin de s'assurer de la cohérence des choix d'investissement que nous faisons avec nos objectifs stratégiques ; ainsi, l'investissement de l'État se concentre sur les investissements programmés dans le cadre **des contrats de ruralité**, des **actions cœur de ville**, des **contrats de ville** ou des **contrats de transition écologique**

→ Sur le fond, l'État veille à ce que les projets d'investissement retenus poursuivent **les objectifs d'intérêt général fixés par le Gouvernement** : la transition écologique, le développement économique, la rénovation du patrimoine bâti, l'accès aux services publics ou la sécurité des ouvrages d'art sont ainsi de priorités stratégiques.

→ Dans l'attribution de ses soutiens, l'État veille bien sûr à **l'égalité de traitement des territoires**, dont il est le garant : ses services s'assurent ainsi toujours d'apporter un soutien équilibré aux trois arrondissements du département (Carcassonne, Limoux, Narbonne), tout en tenant compte de leurs spécificités

Malgré la difficulté du contexte sanitaire, **l'instruction et la programmation de la totalité des dossiers a pu être réalisée au premier semestre 2020**, offrant ainsi aux collectivités locales la visibilité nécessaire pour la réalisation de leurs projets.

22 M €

pour soutenir l'investissement des collectivités

381,4 M €

pour soutenir leur fonctionnement

En 2020, et en dehors du plan de relance, 393 projets de collectivités ont ainsi été financés pour un montant de 22 M€ :

Au-delà de ces chiffres, il y a une réalité pour les Audois et les Audoises, qui est celle des équipements et des réalisations que leurs collectivités portent et que l'État contribue à financer.

L'État finance ainsi, notamment via le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), **des investissements structurants à l'échelle du département et pour notre avenir** : il a ainsi participé au financement de la première phase de la véloroute du Canal du Midi, portée par le conseil départemental de l'Aude. Il participe aussi au financement des Maisons France Services (MFS) en aidant les collectivités à assurer une présence des administrations auprès des habitants des territoires, notamment des plus ruraux.

	DETR	DSID	FNADT	DSIL	PITE	Dotations de la ville publique	Dotations de solidarité	TOTAL
Montant	8,3 M €	2,1 M €	2,1 M €	5,9 M €	0,9 M €	0,7 M €	2 M €	22 M €
Opérations retenues	198	4	24	23	6	2	136	392

→ **L'investissement de l'État soutient aussi l'amélioration de l'attractivité de nos territoires.**

La participation aux opérations de réhabilitation des centres villes à Narbonne et à Carcassonne et la valorisation des centres-bourgs et du patrimoine bâti des communes du département (opération de végétalisation à Leucate, valorisation du centre-bourg de Cépie) est un axe fort de l'action de l'État dans ce domaine. Il finance aussi des équipements nécessaires pour permettre le développement touristiques des territoires (transformation d'une aire de camping municipale en aire de stationnement des campings-cars à Fabrezan par exemple).

Au delà de l'investissement, nous soutenons le fonctionnement des collectivités

En 2020, l'État a versé globalement **381,4 M€** à l'ensemble des collectivités audoises, contre **371,6 M€** d'euros en 2019. Il s'agit essentiellement de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de divers fonds de compensation. Ces dotations permettent aux collectivités d'assurer leur fonctionnement courant et de continuer leur mission d'intérêt général auprès des habitants du département.

Les collectivités locales ont enfin bénéficié d'un remboursement de TVA à hauteur de **42,6 M€**, en augmentation par rapport à 2019 (36,8 M€).

Enfin, l'État a pris en compte les dépenses supplémentaires induites, pour les collectivités, par la gestion de la crise sanitaire : au-delà de la mise en place de dispositifs d'étalement des charges des collectivités, il a participé à l'achat de **masques de protection** pour **212 collectivités** dans l'Aude, pour un montant de **700 000€**. Il a aussi accordé des avances de recettes (par exemple, une avance de recettes de droits de mutation à titre onéreux a été versé au conseil départemental).

→ **L'État agit aussi très concrètement pour le quotidien des Audois et des Audoises.**

Il soutient les projets des collectivités en matière de santé (aménagement d'un cabinet médical à Alzonne par exemple, soutien apporté aux projets de maisons de santé pluridisciplinaires), d'équipements sportifs (transformation du stade Saint Exupéry à Bram) ou d'éducation (restruction complète du service de restauration du collège du Bastion, tranche 1, porté le conseil départemental). Dans ce cadre, il veille notamment à soutenir les projets que les collectivités conduisent au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, tel que le projet de réfection du gymnase du quartier de La Conte à Carcassonne, à laquelle l'État a participé à hauteur de 500 000 € environ.



Faire de nos campagnes des territoires d'avenir

Dans le cadre de #L'Agenda rural, l'État s'engage, aux côtés des territoires, pour redynamiser le tissu rural et des petites centralités et garantir la cohésion de tous les territoires ! Dans un département où la ruralité constitue le cadre de vie de la majeure partie de la population, l'État se doit d'accompagner les collectivités et les acteurs socio-économiques pour refaire de nos campagnes des territoires d'avenir.

Nous tenons compte des spécificités des territoires ruraux

- **328 communes** en zones de revitalisation rurale
- **2 158 jeunes** accompagnés dans l'emploi

Pour tenir compte des spécificités des territoires ruraux et favoriser leur développement, l'État a mis en œuvre le dispositif des **zones de revitalisation rurale (ZRR)**, qui est prolongé jusqu'au 31 décembre 2022. Ce dispositif prévoit des exonérations d'impôt sur les sociétés, de contribution économique territoriale, de taxe foncière sur les propriétés bâties, de taxe d'habitation et de cotisations patronales au bénéfice de certaines entreprises. Il encourage donc l'installation ou le maintien dans les territoires ruraux des entreprises qui y créent de la richesse et de l'emploi.

Actuellement, **328 communes** sur les **433 du département** bénéficient de ce zonage pour un montant d'exonérations de **336 814 €**.



Ce dispositif prévoit aussi que l'État et ses partenaires en matière d'emploi et d'insertion professionnelle apportent des réponses spécifiques aux besoins des demandeurs d'emploi, et notamment des jeunes. Ainsi, en 2019, **2 158 jeunes ont été accompagnés**, notamment par les missions locales, pour favoriser leur insertion dans l'emploi (chiffres 2020 en cours de consolidation).

Nous œuvrons pour garantir à tous un égal accès aux services publics

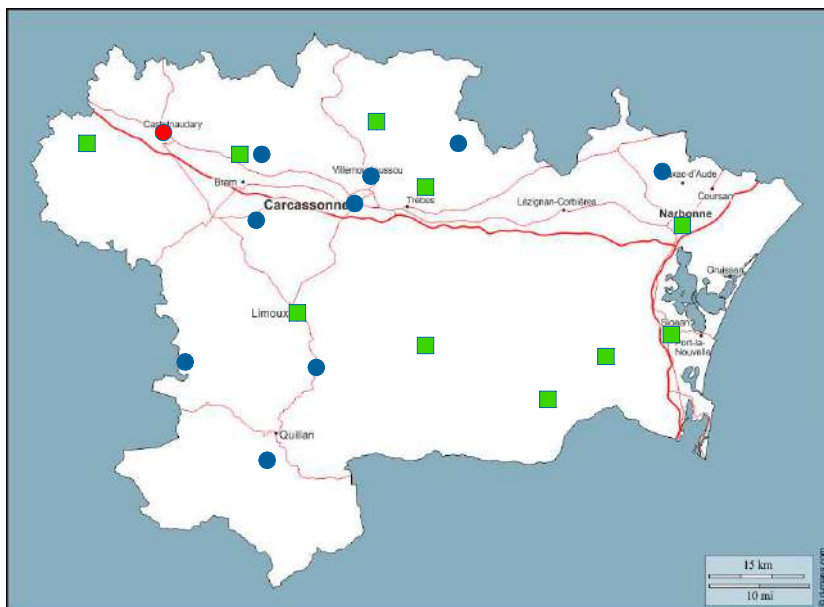
- **10 Maisons France Services** en 2020 18 à horizon 2022
- **132 jours de formation** pour les employés

L'égal accès aux services publics est une des conditions fondamentales de l'égalité entre les citoyens et de la cohésion des territoires. C'est donc une priorité du gouvernement, qui œuvre pour densifier le maillage des services administratifs accessibles sur le territoire. Dans cette perspective, il s'appuie sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, porté par le conseil départemental de l'Aude.

Concrètement, ce schéma se traduit par l'ouverture de maisons **#France Services (MFS)** sur tout le territoire du département, l'engagement du Président de la République étant que chaque canton soit doté d'une telle structure à l'horizon 2022. A ce stade, 10 d'entre elles ont déjà ouvert leurs guichets (à Capendu, Mouthoumet, Sigean, Narbonne, Limoux, Salles sur l'Hers, Bram, Les Ilhes Cabardès, Tuchan et Durban Corbières). Elles complètent le réseau existant des maisons de service aux publics.

→ **Les maisons #France Services** permettent de mettre à disposition des usagers l'ensemble des services publics dont ils ont besoin dans leur vie quotidienne. Elles permettent ainsi d'avoir accès aux démarches de la caisse d'allocations familiales, de la caisse primaire d'assurance maladie, de la caisse nationale d'assurance vieillesse, de la mutualité sociale agricole, de pôle emploi, de la Poste et des ministères de l'intérieur, de la justice et de l'action et des comptes publics.

L'État a accompagné les communes et les EPCI dans l'amélioration du fonctionnement des Maisons de services au public (MSP) existantes et la création de nouvelles MFS : **132 jours de formation** ont été octroyés pour **44 personnels** des MFS.



■ MFS labellisées ● Transformation MSAP en MFS ou création MFS 2020 ● Projet de MFS

Nous participons au déploiement des services numériques

L'État a participé, via son programme **#France Très Haut Débit**, à la **première phase du déploiement du très haut débit et de la fibre dans le département**. Permettre à tous les territoires d'accéder aux services numériques essentiels est indispensable, tant en termes de cohésion des territoires que de développement économique, et la crise sanitaire que nous avons connue en 2020 l'a confirmé.

Le plan de déploiement du très haut débit est porté par le conseil départemental et le syndicat audois d'énergie et du numérique (Syaden). **L'État en est le premier financeur**, puisqu'il a apporté **30 %** des financements nécessaires de la première tranche, soit **41,17 M€**.

Dans le cadre du plan de relance, l'État apportera **9,5 M €** supplémentaires à ce programme, pour accélérer encore la desserte de tous nos territoires.

Nous agissons pour résorber les zones blanches et grises

Depuis 2018, en lien avec les collectivités du département, l'État s'engage dans le cadre du **New Deal Mobile** pour élargir la couverture de ces territoires par les opérateurs de téléphonie mobile et garantir à chacun un accès aux services et facilités numériques.

Dans le département, **30 sites** ont déjà été identifiés et doivent faire l'objet, dans les 24 mois suivant leur désignation, d'une installation de pylône par les opérateurs de téléphonie mobile. Les communes de Belvis, Cabrespine, Camurac-station, Cenne-Monesties, Coudon, Fa, Fonties Cabardès, Laprade, Le Clat, Luc sur Aude, Massac, Miraval Cabardès, Monze (2 sites), Payra sur l'Hers, Pomy, Pradelles Cabardès, Ribaute, Rouffiac des Corbières, Rouvenac, Sainte-Camelle, Saint-Amans, Salsigne, Sougraigne, Soulatgé, Talairan, Toureilles, Villautou, Villesèque des Corbières et le site de l'abbaye de Fontfroide bénéficieront d'une couverture renforcée par les opérateurs de téléphonie, et cette action nous permettra de contribuer à réduire les zones blanches ou grises dans le département.

L'État poursuit et accentue le déploiement de ce programme : au niveau national, M. Cédric O, secrétaire d'État chargé de la transition numérique et des communications électroniques, a acté en décembre 2020 la couverture de 593 nouveaux sites, jusqu'alors non ou mal couverts en téléphonie mobile.

L'Aude bénéficiera à ce titre de **12 sites supplémentaires** – dont 8 sont déjà identifiés (Brousses et Villaret, Camps sur l'Aggly, Comus, Labastide Esparbairénque, La Bezole, Les Brunels, deux sites à Saint-Denis) – qui pourront bénéficier en 2021 du programme New Deal et de l'implantation de pylônes de téléphonie mobile permettant de poursuivre la réduction des zones blanches et grises dans le département.

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

Lutter contre la pauvreté

L'État agit auprès des plus fragiles à travers la **stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**. Celle-ci vise à lutter contre la reproduction de la pauvreté dès les premières années de la vie et à accompagner les personnes les plus vulnérables pour favoriser la sortie de la pauvreté, notamment en favorisant l'accès à l'emploi et en développant des parcours de formation en faveur des jeunes.

Nous luttons contre toutes les formes de précarité

Ce soutien envers les exclus est particulièrement important dans le département de l'Aude, qui souffre d'un taux de précarité supérieur à la moyenne nationale. Les services de l'État sont donc particulièrement mobilisés pour accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi et permettre à l'ascenseur social de fonctionner. **C'est là une condition de pérennité du pacte républicain.**

Pour concrétiser ces objectifs, un avenant à la **convention d'appui** à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) a été signé le 26 novembre 2020 entre la préfète et la présidente du conseil départemental de l'Aude. Elle vise 3 objectifs stratégiques pour lutter contre la pauvreté :

- **empêcher les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance (ASE)** dès la majorité, pour éviter que les jeunes pris en charge restent sans solution d'emploi et d'insertion ;
- **renforcer l'accès aux droits sociaux et le travail social**, pour améliorer le recours aux dispositifs existants et éviter que les bénéficiaires potentiels ne tombent dans la pauvreté ;
- **améliorer l'orientation et l'insertion professionnelle des allocataires du revenu de solidarité active (RSA)** par l'appui au processus d'orientation et la garantie d'activité.

Cette stratégie s'est traduite par le financement de plusieurs des actions conduites par le conseil départemental de l'Aude à hauteur d' **1,3 M€**.

L'État a également engagé plusieurs démarches en faveur de la **prévention spécialisée**, de la **formation des professionnels de la petite enfance** et de la **lutte contre la précarité alimentaire**. La lutte contre la pauvreté est en un tout et nous devons assurer le continuum des interventions sociales sur tous les sujets : emploi, formation, logement et vie quotidienne.

Enfin, pour mener une action au plus près des publics cible, des **dispositifs en direction des plus jeunes ou des publics les plus fragiles** ont été instaurés (tarification sociale des cantines) ou renforcés : points conseil budget (PCB), point accueil écoute jeunes (PAEJ), domiciliation des personnes à la rue, commission de prévention des expulsions locatives et médiation DALO, commission de surendettement.

Nous concentrons nos efforts sur le retour à l'emploi

Conformément à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, l'État met l'accent sur **l'orientation et l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA**, en lien avec le monde économique, les entreprises et les structures de l'insertion par l'activité économique. C'est d'abord par l'emploi et l'activité qu'il est possible de sortir de la pauvreté !

Il a ainsi notamment mobilisé **les dispositifs de contrats aidés** ouverts par le Gouvernement : 447 « Parcours emploi-compétences » et contrats d'insertion ont été signés, 1 022 aides à l'embauche des jeunes ont été allouées et 1 405 contrats d'apprentissage ont été conclus.

En cohérence avec ces objectifs, nous nous sommes aussi engagés, en lien avec le conseil départemental, à réformer **la gouvernance des politiques sociales** pour les rendre plus efficace et favoriser le plus souvent possible le retour à l'emploi. C'est ainsi que l'État créera en 2021 une direction territoriale chargé du service public de l'insertion pour mieux coordonner l'ensemble des acteurs.

Mieux agir en faveur des publics et de l'activité, cela passe aussi par **une évaluation accrue de nos politiques sociales**, pour nous assurer qu'elles atteignent bien leur objectif en permettant aux personnes de renouer avec l'emploi et de s'insérer pleinement dans la société. En 2021, la convention de lutte contre la pauvreté entrera dans sa dernière année d'application et **ses résultats seront évalués par l'ensemble des parties engagées dans la lutte contre la pauvreté dans l'Aude.**

Agir au bénéfice des jeunes Audois

Nous nous engageons à trouver une solution d'insertion à chaque jeune

Grâce au plan **#1 Jeune 1 Solution**, l'État offre une solution à chaque jeune nouvellement arrivé sur le marché du travail ou rencontrant des difficultés à trouver un emploi. Il mobilise un ensemble de leviers permettant d'aider ces jeunes à trouver la solution la plus adaptée à chacun.

Dans le cadre de ce plan, l'État a ainsi déployé les mesures suivantes :

- Création d'une **allocation d'urgence pour les jeunes**, renforcement de l'allocation et de l'accompagnement du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi (PACEA), élargissement de la **rémunération des stagiaires** de la formation professionnelle à des jeunes engagés dans des dispositifs d'accompagnement pour entrer en formation
- Renforcement des **parcours emploi-compétences** (PEC) au bénéfice des publics jeunes avec un taux de prise en charge, pour le secteur non-marchand, rehaussé à 65% (contre 40% pour les autres publics)
- Mise en place de **5 000 contrats uniques d'insertion** (CIE jeunes), concernant le secteur marchand (taux de prise en charge au taux unique national de 47% du SMIC brut).
- Création des « **emplois francs +** » : bonification de l'aide existante pour les contrats conclus entre octobre 2020 et janvier 2021 au bénéfice de jeunes de moins de 26 ans issus des quartiers prioritaires.

Nous allons vers les jeunes pour les amener vers les dispositifs

Le 23 novembre 2020, l'État a lancé sa mobilisation dans la région Occitanie, avec le soutien du Haut-commissariat à l'inclusion dans l'emploi, de plus de 300 entreprises et du réseau des clubs « La France une chance, les entreprises s'engagent » (dont le club Face Aude). Plusieurs actions de communication à destination des jeunes ont été initiées pour toucher ce public parfois insuffisamment informé des dispositifs mis en œuvre à son profit.

- La « **semaine des solutions** » du 23 au 27 novembre 2020 :
 - partenariat avec la radio France Bleu pour diffuser des spots mettant en relief le plan « #1jeune1solution »
 - interviews données par l'État dans la presse régionale.
 - communication autour de « parcours exemplaires » ; parmi les 200 actions de communication recensées au niveau régional, mise à l'honneur de parcours d'autois.
 - la Préfecture, FACE Aude et la ML Ouest Audois ont communiqué sur les réseaux sociaux et dans la presse quotidienne régionale.
- **Ateliers thématiques** : «L'Aude, une chance/PaQte» à l'attention de la centaine d'entreprises signataires. Ces ateliers, organisés en visio tout au long de l'année 2020 par Face Aude, ont permis d'aborder des thèmes variés : #Osons l'apprentissage et l'alternance, Stages 3ème et comment cibler les jeunes en difficulté, Comment valoriser mes actions inclusives... etc.
- **Suivi hebdomadaire des enveloppes contrats aidés**, avec augmentation sensible en 2020 de la fréquence des réunions regroupant Pôle-Emploi, Cap Emploi, les deux Missions Locales du territoire, le Département et la DIRECCTE.
- **Promotion des mesures du plan en faveur des jeunes** par des actions diverses et au travers d'évènements variés (salon travail-avenir-formation, matinales de l'emploi proposées par la mission locale de Narbonne tout au long de l'année avec un ou plusieurs employeurs du territoire, charte « Je m'engage pour la jeunesse » portée par la MLOA, etc.



Nous avons atteint nos objectifs

Objectifs atteints pour les missions locales de Narbonne et Carcassonne

**Signature de 447
contrats aidés**

93 emplois francs



Présentation des emplois francs par la Préfète à Lézignan, le 14 février 2020.

Près de 5 mois après le lancement du plan #1 Jeune 1 Solution, les premiers résultats sont très satisfaisants dans l'Aude :

- Garantie Jeunes : les objectifs fixés aux missions locales audoises en nombres d'entrées dans le dispositif pour 2020 sont atteints :
 - à 100 % pour la mission locale de Narbonne (Objectif : 330 - Entrées : 330) ;
 - à 96 % pour la mission locale est audois (Objectif : 585 - Entrées : 562).
- Contrats aidés : avec 447 contrats PEC et CIE signés au 31 décembre, dont plus d'une quarantaine de PEC Jeunes, les résultats sont encourageants au regard du contexte sanitaire
- #Emplois francs : 93 contrats ont été conclus en 2020 sur le département dont plus de 40% concerne le public jeune.

Soutenir les quartiers de la politique de la ville

Nous accompagnons les habitants des quartiers de la politique de la ville

Dans le département de l'Aude, l'État est engagé dans **4 contrats de ville**, sur les territoires de Carcassonne, Narbonne, Limoux, et Lézignan-Corbières. Ces contrats, véritables outils d'action en faveur des QPV, couvrent **dix quartiers prioritaires** pour des actions touchant 25 300 habitants.

Avec le soutien financier de l'État et le soutien logistique des collectivités territoriales et des associations, **260 projets** ont été mis en œuvre sur ces territoires en 2020, **touchant près de 6 000 jeunes**. **L'investissement total de l'État s'y est élevé à 1,5 M€** mis au service de l'accompagnement des habitants de ces quartiers, et notamment des plus jeunes.

A titre d'exemple, l'État a continué à soutenir le développement des **#Micro-folies** dans les quartiers de la politique de la ville. **Elles permettent aux habitants de ces quartier d'accéder à des contenus culturels ludiques et pédagogiques**. La première Micro-folie du département a été inaugurée à Narbonne en 2019, et deux projets d'implantation sont en cours à Carcassonne et à Lézignan-Corbières.

L'accent a plus particulièrement été mis, depuis 2017, sur **l'insertion par l'activité**. L'État, dans le cadre des contrats de ville, développe donc son soutien aux dispositifs qui permettent de favoriser le développement économique des quartiers de la politique de la ville, l'emploi de leurs habitants (93 #Emplois francs ont été signés en 2020) et l'esprit d'entreprise.

→ **10** quartiers prioritaires → **25 300** habitants → **1,5 M €** de budget

L'État a ainsi notamment participé au financement d'une **#Boutique Boost**, en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers et de l'artisanat et la SCIC-SAPIE. Ce dispositif permet à de futurs créateurs d'entreprises d'intégrer un parcours d'accompagnement sur mesure et de développer leur activité, et ce au sein d'un espace « boutique » mis gracieusement à leur disposition

En 2020, l'État a aussi apporté un soutien à hauteur de 100 000€, via le programme **#Cités de l'emploi, à l'IN'ESS**, structure du Grand Narbonne dédiée à la création d'activités et d'emplois. Inauguré au mois d'octobre par la préfète de l'Aude, ce dispositif a vocation à favoriser l'insertion professionnelle et la création d'entreprises par des femmes et des jeunes diplômés issus des quartiers prioritaires.



Notre action et celle des collectivités s'est déployée autour de six axes majeurs :

- Développer **l'insertion professionnelle et le développement économique** : insertion professionnelle par le numérique, initiation aux métiers du spectacle, apprentissage au titre du « Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises » (PAQTE) signé par 92 entreprises, boutiques test à Carcassonne, Limoux et Narbonne, Cité de l'emploi avec un dispositif pilote à Narbonne.
- Déployer des **#Vacances apprenantes** (séjours d'une semaine pour des jeunes de Carcassonne et Narbonne).
- Occuper **l'espace public** (animation de jeux et spectacles en ville sur tous les territoires).
- Assurer des **relations de confiance entre la population et les forces de sécurité** (formation à la citoyenneté et aux valeurs de la République sur tous les territoires).
- Valoriser les **actions de solidarité** (jardins partagés, aide alimentaire, distribution de masques).



Nous avons accentué notre mobilisation pendant la crise sanitaire

Dans le contexte inédit de la crise sanitaire liée au Covid-19, les services de l'État se sont mobilisés autour des trois priorités nationales suivantes : la continuité éducative, le soutien aux actions de solidarité, la protection et l'accompagnement des plus fragiles.

Dans ce cadre, nous avons intensifié notre mobilisation envers les quartiers prioritaires, avec les plans **#Quartiers d'été** et **#Quartiers solidaires**, pour un montant de **442 820 €**. De plus, nous avons obtenu la création de **10 postes supplémentaires d'adultes-relais**, portant le nombre total de postes financés par **l'État à 41**, afin de renforcer la présence des médiateurs sur le terrain.

Malgré le confinement, le paiement de la quasi-totalité des subventions du programme 147 a pu être réalisé dès le premier semestre, permettant aux associations de bénéficier d'une trésorerie suffisante pour démarrer leurs projets dès la mi-mai 2020.

Suivez l'actualité des services de l'Etat dans l'Aude sur :

 Préfecture de l'Aude
 @Prefet11

aude.gouv.fr